



ÉVOLUTION

Pratiques de formation

Analyse de l'activité de formation des entreprises

2007 - 2017

Éditeur

INFPC, établissement public
Immeuble CUBUS C2
2, rue Peternelchen
L-2370 Howald

ISBN 978-2-919789-32-0
ISSN 2307-7573

© INFPC, 2020

Reproduction totale ou partielle autorisée
à condition de citer la source



INFPC

Institut national
pour le développement
de la formation
professionnelle continue

Les entreprises du secteur privé, légalement établies au Luxembourg et y exerçant principalement leurs activités, peuvent obtenir une aide financière de l'État pour la formation de leurs salariés.

Le dispositif légal supportant l'accès à cette aide a évolué au fil des années. Il a récemment été modifié avec l'entrée en vigueur de la loi du 29 août 2017 portant modification du Code du Travail, en ce qui concerne le volet « Soutien et développement de la formation continue », suite à sa publication au Journal officiel (Mémorial A – N°798 du 8 septembre 2017).

Les dispositions législatives relatives à cette loi étant prises en compte dans le cadre de l'instruction des demandes de cofinancement public à partir de 2018, l'Observatoire de la formation se devait de saisir l'opportunité de retracer l'évolution des pratiques de formation des entreprises du secteur privé qui sollicitent le cofinancement public jusqu'en 2017.

Dix années sont couvertes, de 2007 à 2017. Ce choix reflète la volonté de décrire les pratiques de formation des entreprises au travers de deux changements législatifs, le Règlement grand-ducal du 22 janvier 2009 en application sur la période 2008-2010, suivi de Loi du 28 mars 2012 en vigueur sur la période 2011-2017.

Bénéficier de l'aide de l'État à la formation - principaux changements législatifs

<https://www.lifelong-learning.lu/Detail/Article/Aides/cofinancement-de-la-formation/fr>

Règlement grand-ducal du 22 janvier 2009 en application pour l'exercice 2008 :

- Le seuil de l'investissement annuel en formation, déterminant le type de demande à présenter, a été réévalué de 12 395 euros à 75 000 euros.
- Les entreprises qui investissent moins de 75 000 euros ne sont plus tenues de présenter une demande d'approbation suivie d'un rapport, mais un bilan annuel.

Loi du 28 mars 2012 en application pour l'exercice 2011 :

- Le montant de l'aide accordée est relevé de 14,5 % à 20 % du montant investi en formation.
- La participation financière aux frais de salaire est majorée de 15 % si la formation s'adresse à des salariés de plus de 45 ans ou à des salariés sans diplôme reconnu par les autorités publiques et disposant d'une ancienneté de moins de 10 ans.

Loi du 29 août 2017 en application pour l'exercice 2018 :

- La demande d'approbation est supprimée. Le bilan annuel et le rapport final sont remplacés par la demande de cofinancement, matérialisée par un formulaire unique.
- Le montant de l'aide accordée passe de 20 % à 15 % du montant investi en formation.
- La participation financière aux frais de salaire est majorée de 20 % si la formation s'adresse à des salariés de plus de 45 ans ou à des salariés sans diplôme reconnu par les autorités publiques et disposant d'une ancienneté de moins de 10 ans.
- L'investissement en formation est plafonné selon la taille de l'entreprise :
 - 20 % de la masse salariale pour les entreprises de 1-9 salariés ;
 - 3 % de la masse salariale pour les entreprises de 10-249 salariés ;
 - 2 % de la masse salariale pour les entreprises de plus de 249 salariés.
- La période d'éligibilité du plan de formation n'est plus basée sur l'exercice fiscal mais uniquement sur l'année civile allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Source : Législation ayant pour objet le soutien et le développement de la Formation Professionnelle Continue (Section 2 du chapitre II du titre IV du livre V du Code du travail)

Ce qu'il faut retenir

La population de référence est constituée en 2017 de 1 687 entreprises, seules ou rassemblées en groupes, qui bénéficient du cofinancement public de la formation professionnelle continue.

532 entreprises



x3
de 2007 à 2017

1 687 entreprises

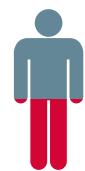


Entreprises de 10 salariés et plus

Le taux de participation des entreprises au dispositif de cofinancement public est en constante augmentation jusqu'en 2016 (+ 17 points).

Il passe de **17,2 %** en 2008* à **32,9 %** en 2017.

*Les données sur la démographie des entreprises sont disponibles à partir de 2008.



44,1 %

des salariés de l'économie privée luxembourgeoise profitent de l'aide à la formation en 2008*.



55,7 %

des salariés de l'économie privée luxembourgeoise profitent de l'aide à la formation en 2017.



Le **taux de participation financière** des entreprises à la formation est relativement constant. Il fluctue autour de 2,4 % à partir de 2010.



En 2007, un salarié peut espérer participer à **3,6 formations** d'une durée de **8,9 heures**.



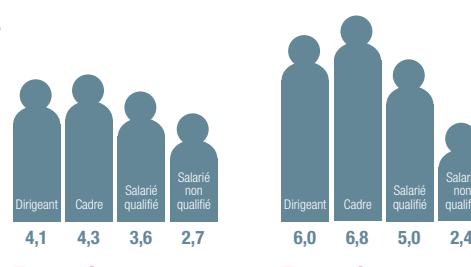
En 2017, un salarié peut espérer participer à **4,9 formations** d'une durée de **5,0 heures**.

456 euros par participant en 2007

265 euros par participant en 2017

Une durée des formations en baisse, couplée à un coût de l'heure de formation stable, explique la **baisse de près de 200 euros** du coût des formations par participant entre 2007 et 2017.

Source : Observatoire de la formation



Formations en 2007

Formations en 2017



Sur dix ans, le **coût horaire** des formations varie peu, entre **48 euros** et **53 euros**.

Table des matières

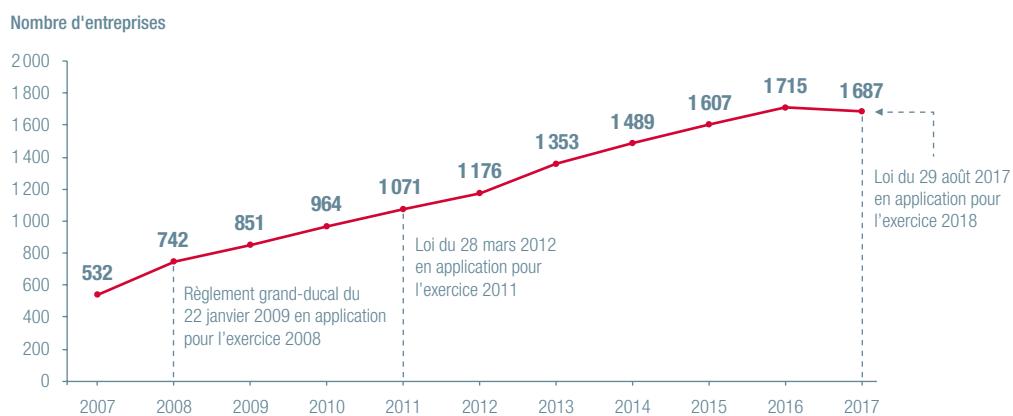
| | |
|--|-----------|
| 1. Population de référence | 6 |
| 1.1 Selon la taille des entreprises | 7 |
| 1.2 Selon le secteur d'activité des entreprises | 8 |
| 1.3 Représentation par rapport à la structure économique nationale | 8 |
| 2. Participation financière des entreprises à la formation | 12 |
| 2.1 Selon la taille des entreprises | 13 |
| 2.2 Selon le secteur d'activité des entreprises | 14 |
| 3. Durée des formations | 15 |
| 3.1 Selon la taille des entreprises | 15 |
| 3.2 Selon le secteur d'activité des entreprises | 16 |
| 3.3 Selon le domaine de formation | 17 |
| 4. Participation des salariés aux formations | 19 |
| 4.1 Selon le statut professionnel | 19 |
| 4.2 Selon le sexe | 20 |
| 4.3 Selon la taille des entreprises | 21 |
| 4.4 Selon le secteur d'activité des entreprises | 22 |
| 4.5 Selon le domaine de formation | 23 |
| 5. Coût des formations | 24 |
| 5.1 Selon la taille des entreprises | 24 |
| 5.2 Selon le secteur d'activité des entreprises | 25 |
| 5.3 Selon le domaine de formation | 26 |
| 6. Méthodes et définitions | 28 |
| 6.1 Méthodes | 28 |
| 6.2 Définitions | 29 |

1. Population de référence

La population de référence est constituée en 2017 de 1 687 entreprises, seules ou rassemblées en groupes, qui bénéficient du cofinancement public de la formation professionnelle continue. Cette population a triplé en l'espace de dix ans.

Graphique 1

Évolution du nombre d'entreprises* qui bénéficient de l'aide à la formation de l'État – 2007 à 2017



* Entreprises seules ou rassemblées en groupes.

Source : Observatoire de la formation

De 2007 à 2016, le nombre d'entreprises qui bénéficient de l'aide à la formation de l'État progresse au rythme moyen de 14 % par an. La mise en application en 2008 du « Règlement grand-ducal du 22 janvier 2009 » provoque un choc positif et instantané de la demande globale. La « Loi du 28 mars 2012 », en application pour l'exercice 2011, a pour premier effet de contribuer à soutenir la demande, puis, de manière décalée, pour second effet de la stimuler, à partir de 2013.

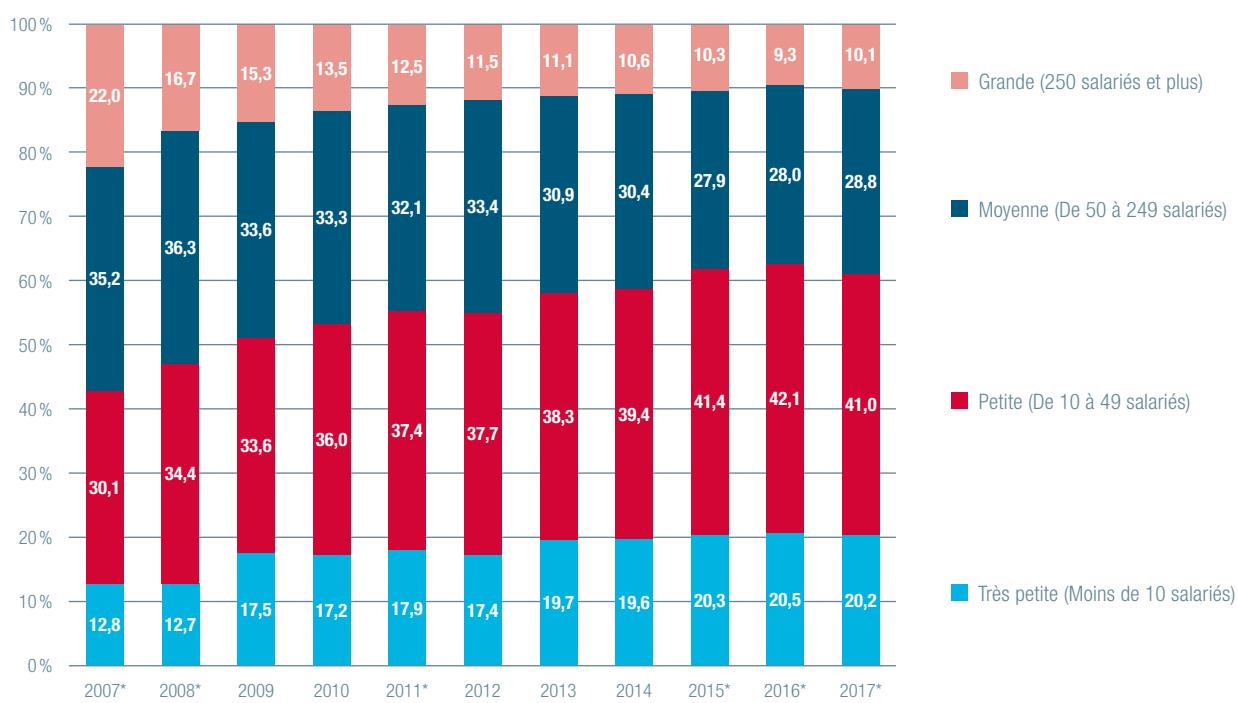
Pour la première fois en l'espace de dix ans, le nombre d'entreprises baisse légèrement en 2017. Cette baisse trouve pour partie son origine dans le changement de période d'éligibilité du plan de formation relatif à l'entrée en application de la « Loi du 29 août 2017 ». Le nombre d'entreprises qui demandent l'aide à la formation passe de 1 715 en 2016 à 1 687 en 2017. Cela représente une diminution nette de 28 entreprises, soit 287 nouvelles entreprises qui demandent l'aide à la formation auxquelles il convient de soustraire les 315 entreprises qui n'ont pas renouvelé leur demande.

Sans modification de loi, le solde négatif serait au plus de 8 au lieu de 28 entreprises. En effet, parmi les 315 entreprises présentes en 2016 mais pas en 2017, il faut compter 32 entreprises en exercice fiscal décalé dont 20 ont renouvelé leur demande en 2018. La fin de l'exercice fiscal 2016 pour ces 20 entreprises s'étale du 31/03/2017 au 31/12/2017. Elles n'ont pas sollicité le cofinancement pour l'exercice 2017. Par contre, ces 20 entreprises ont déposé une demande pour l'exercice 2018 avec un plan de formation éligible au cofinancement dans le cadre d'application de la loi du 29 août 2017, c'est-à-dire calé sur l'année civile allant du 01/01/2018 au 31/12/2018.

1.1 Selon la taille des entreprises

Graphique 2

Répartition de la population de référence selon la taille des entreprises – 2007 à 2017



* La somme est différente de 100 en raison du jeu des arrondis.

Source : Observatoire de la formation

Depuis 2007, la population de référence change au regard de la taille des entreprises.

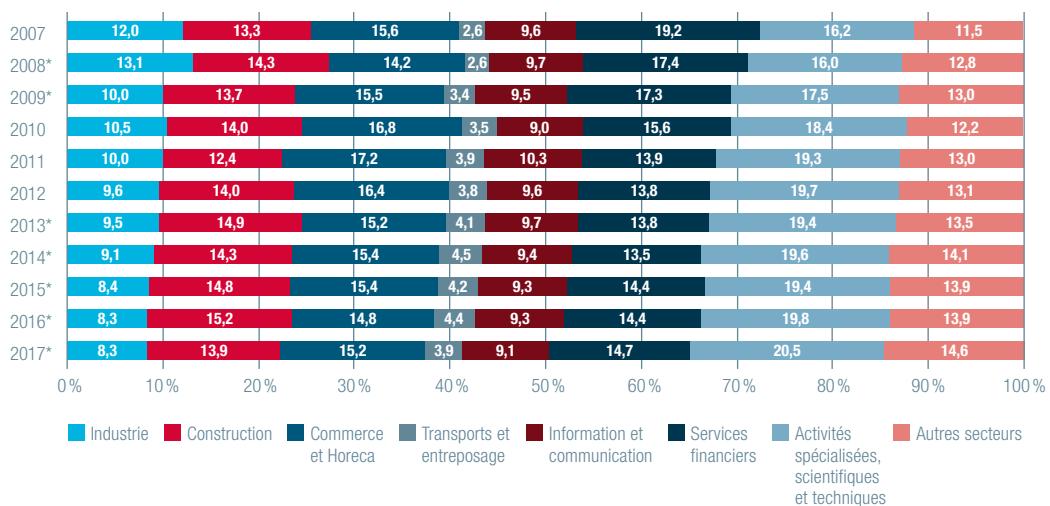
Les moyennes et les grandes entreprises sont majoritaires en 2007 (respectivement 35,2 % et 22,0 %). Entre 2007 et 2017, leurs parts dans la population de référence diminuent (respectivement de - 6,4 points et de - 11,9 points). Ensemble, elles représentent 38,9 % des entreprises qui bénéficient du cofinancement public de la formation en 2017.

La présence des très petites et des petites entreprises dans la population de référence progresse à partir, respectivement de 2009 et de 2008. Leurs parts augmentent, de 7,4 points pour les premières et de 10,9 points pour les secondes, en l'espace de dix ans. En 2017, les très petites et les petites entreprises comptent, respectivement, pour 20,2 % et pour 41,0 % des entreprises qui perçoivent l'aide à la formation de l'État.

1.2 Selon le secteur d'activité des entreprises

Graphique 3

Répartition de la population de référence selon le secteur d'activité des entreprises – 2007 à 2017



* La somme est différente de 100 en raison du jeu des arrondis.

Source : Observatoire de la formation

La répartition des entreprises selon les secteurs d'activité subit de faibles variations depuis 2007. Toutefois, en dix ans, le nombre d'entreprises du secteur «Activités spécialisées, scientifiques et techniques» qui participent au dispositif de cofinancement public de la formation a été multiplié par quatre (345 en 2017, contre 86 en 2007). Cette forte hausse se ressent sur la structure de la population de référence. Le secteur «Activités spécialisées, scientifiques et techniques» accroît sa part (+ 4,3 points), au détriment du secteur «Services financiers» (- 4,5 points).

Le secteur «Commerce et Horeca» est l'un des plus présents dans la population de référence. Sa part est comprise entre 14,2 % et 17,2 % sur la période 2007-2017.

1.3 Représentation par rapport à la structure économique nationale

Au regard des critères de répartition par secteur d'activité et par taille des entreprises, la population de référence n'est pas représentative de la structure économique nationale. Par contre, elle est certainement caractéristique de la population des entreprises formatrices au Luxembourg.

Graphique 4**Évolution du taux de participation des entreprises* – 2008** à 2017**

* Nombre d'entreprises de la population de référence, décomposées en unités, divisé par l'ensemble des entreprises privées de l'économie luxembourgeoise pour l'année de référence.

** Les données sur la démographie des entreprises sont disponibles à partir de 2008.

Source : Observatoire de la formation et Statec

Tous secteurs d'activité confondus, le taux de participation des entreprises au dispositif de cofinancement public double entre 2008 et 2017 (de 4,7 % en 2008 à 9,6 % en 2017).

Pour les entreprises de 10 salariés et plus, le taux de représentation est plus élevé et en constante augmentation jusqu'en 2016 (+17 points). Il passe de 17,2 % en 2008 à 32,9 % en 2017.

Tableau 1**Évolution du taux de participation selon la taille des entreprises – 2008 à 2017**

| Taille des entreprises | Taux de participation des entreprises (en %) | | | | | | | | | |
|---------------------------------------|--|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
| Très petite (Moins de 10 salariés) | 1,0 | 1,5 | 1,8 | 2,0 | 2,2 | 2,7 | 2,9 | 3,2 | 3,3 | 3,1 |
| Petite (De 10 à 49 salariés) | 10,1 | 11,0 | 14,8 | 16,9 | 18,3 | 20,6 | 21,6 | 23,8 | 24,6 | 23,3 |
| Moyenne (De 50 à 249 salariés) | 38,3 | 42,1 | 52,1 | 54,6 | 60,7 | 64,4 | 68,5 | 67,6 | 69,8 | 66,5 |
| Grande (250 salariés et plus) | 72,2 | 76,4 | 75,8 | 77,0 | 79,9 | 86,1 | 86,5 | 91,0 | 86,9 | 86,0 |

Note de lecture : En 2008, 72,2 % des grandes entreprises privées font partie de la population de référence.

Source : Observatoire de la formation et Statec

La participation des grandes entreprises (250 salariés et plus) dépasse 70,0 %, quelle que soit l'année de référence. Elle progresse de 13,8 points en l'espace de neuf ans et de manière continue jusqu'en 2015, pour atteindre 91,0 %.

La participation des entreprises de taille moyenne (50 à 249 salariés) est en forte hausse depuis 2008, + 28,2 points. En 2017, deux tiers des entreprises de 50 à 249 salariés, établies au Luxembourg, demandent l'aide à la formation de l'État (66,5 % de la structure nationale).

En 2017, 23,3 % des entreprises de petite taille (10 à 49 salariés) sont cofinancées. C'est 13,2 points de plus qu'en 2008.

Au cours de la période 2008-2017, les très petites entreprises (moins de 10 salariés) participent un peu plus au dispositif (+ 2,1 points), mais leur représentation reste faible. La charge administrative liée à la constitution d'une demande de cofinancement et leurs difficultés à libérer du temps pour la formation peuvent expliquer cette faible participation.

Tableau 2**Évolution du taux de participation selon le secteur d'activité des entreprises – 2008 à 2017**

| Secteur d'activité | Taux de participation des entreprises (en %) | | | | | | | | | | Taux de participation des entreprises de 10 salariés et plus (en %) | | | | | | | | | |
|---|--|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|-------------|------------|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
| Industrie | 13,3 | 12,9 | 15,7 | 17,5 | 19,7 | 22,7 | 22,7 | 23,0 | 24,5 | 23,8 | 27,0 | 26,3 | 30,4 | 35,5 | 37,7 | 43,0 | 42,5 | 44,0 | 44,8 | 44,9 |
| Construction | 4,8 | 5,2 | 6,1 | 6,1 | 7,9 | 9,1 | 9,2 | 10,5 | 10,8 | 9,7 | 11,2 | 12,5 | 14,6 | 14,6 | 18,1 | 21,3 | 22,5 | 25,6 | 26,9 | 24,3 |
| Commerce et Horeca | 2,2 | 2,5 | 3,1 | 3,6 | 3,6 | 4,1 | 4,5 | 4,8 | 5,2 | 5,2 | 10,0 | 11,6 | 14,5 | 16,1 | 16,3 | 17,9 | 19,3 | 20,0 | 21,1 | 21,2 |
| Transports et entreposage | 2,6 | 3,9 | 4,7 | 6,1 | 6,5 | 7,8 | 9,6 | 9,6 | 10,3 | 9,2 | 6,5 | 9,7 | 11,4 | 15,2 | 16,9 | 19,3 | 23,2 | 24,3 | 24,1 | 21,5 |
| Information et communication | 9,3 | 10,3 | 11,1 | 13,0 | 13,5 | 14,1 | 13,9 | 14,0 | 14,6 | 13,4 | 31,3 | 30,3 | 38,7 | 42,8 | 46,1 | 46,2 | 47,7 | 46,6 | 49,1 | 47,3 |
| Services financiers | 19,1 | 19,3 | 22,5 | 23,2 | 24,8 | 26,7 | 27,1 | 32,0 | 32,5 | 31,1 | 42,3 | 45,3 | 54,4 | 57,4 | 62,8 | 64,5 | 66,3 | 71,3 | 67,8 | 65,7 |
| Activités spécialisées, scientifiques et techniques | 5,1 | 6,4 | 9,2 | 9,8 | 10,7 | 11,5 | 12,3 | 12,1 | 12,4 | 11,8 | 24,5 | 28,4 | 42,5 | 42,8 | 47,5 | 48,6 | 49,9 | 50,2 | 51,5 | 49,4 |
| Autres secteurs | 2,9 | 3,4 | 3,8 | 4,6 | 4,8 | 5,1 | 5,4 | 5,9 | 5,9 | 5,9 | 18,6 | 18,1 | 22,2 | 26,0 | 27,2 | 29,7 | 31,2 | 33,0 | 32,7 | 32,1 |
| Tous secteurs confondus | 4,7 | 5,2 | 6,4 | 7,1 | 7,8 | 8,6 | 9,1 | 9,7 | 10,1 | 9,6 | 17,2 | 18,6 | 23,3 | 25,5 | 27,8 | 30,1 | 31,6 | 33,5 | 34,2 | 32,9 |

Note de lecture : En 2008, 13,3% des entreprises du secteur « Industrie » font partie de la population de référence. En 2017, 44,9% des entreprises de 10 salariés et plus du secteur « Industrie » font partie de la population de référence.

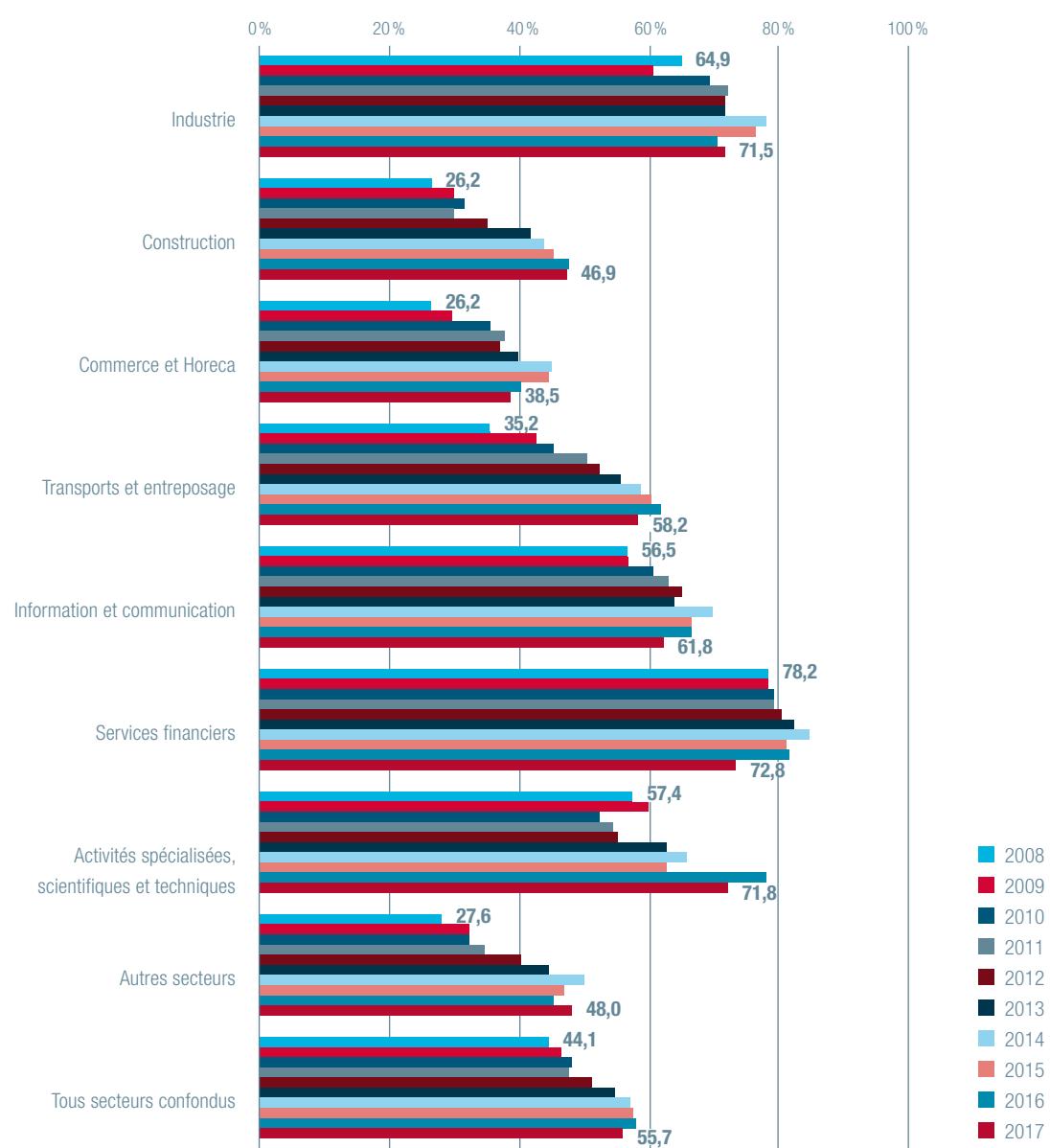
Source : Observatoire de la formation et Statec

Depuis 2008, le secteur « Services financiers » est le mieux représenté au niveau national. En 2017, 31,1 % des entreprises de ce secteur sollicitent le cofinancement public de la formation, contre 19,1 % en 2008. C'est plus du double pour les entreprises de 10 salariés et plus, dont la part passe de 42,3 % à 65,7 % entre 2008 et 2017.

Le secteur « Industrie » est le deuxième secteur avec la participation la plus élevée au dispositif, 13,3 % en 2008 et 23,8 % en 2017. En neuf ans, le taux de participation des entreprises de 10 salariés et plus augmente de 17,9 points, pour atteindre 44,9 % en 2017.

Les entreprises des secteurs « Activités spécialisées, scientifiques et techniques » et « Information et communication » sont également bien représentées au niveau national, parmi les structures de 10 salariés et plus. Elles comptent, en 2017, respectivement pour 49,4 % (+ 24,9 points par rapport à 2008) et pour 47,3 % (+ 16,0 points) des entreprises luxembourgeoises de 10 salariés et plus.

Finalement, la progression du taux de participation des entreprises est la plus importante dans les secteurs « Commerce et Horeca », « Transports et entreposage » et « Construction » qui participent le moins. Dans le secteur « Transports et entreposage » en particulier, le taux de participation a été multiplié par 3,5 en neuf ans (3,3 pour les entreprises de 10 salariés et plus).

Graphique 5**Évolution de la part des salariés* concernés par le cofinancement public de la formation selon le secteur d'activité des entreprises – 2008 à 2017**

* Nombre de salariés des entreprises de la population de référence divisé par l'ensemble des emplois salariés privés de l'économie luxembourgeoise pour l'année de référence.

Source : Observatoire de la formation, Statec et IGSS

En 2008, 44,1 % des salariés de l'économie privée luxembourgeoise profitent de l'aide à la formation. Ils sont 55,7 % neuf ans plus tard, soit 11,6 points de plus.

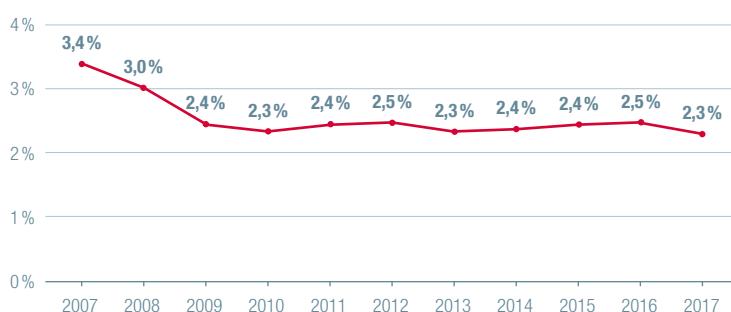
Depuis 2008, les salariés des secteurs « Services financiers », « Activités spécialisées, scientifiques et techniques » et « Industrie », sont les plus grands bénéficiaires. En 2017, respectivement 72,8 %, 71,8 % et 71,5 % d'entre eux sont concernés par l'aide de l'État à la formation. Cette part varie peu dans le secteur « Services financiers », malgré la hausse du taux de participation des entreprises de ce secteur.

La part des salariés bénéficiant du cofinancement public de la formation augmente fortement dans les secteurs « Transports et entreposage » et « Construction », respectivement de +23,0 points et de +20,7 points.

2. Participation financière des entreprises à la formation

Le taux de participation financière des entreprises à la formation est relativement constant. Il fluctue autour de 2,4 % à partir de 2010.

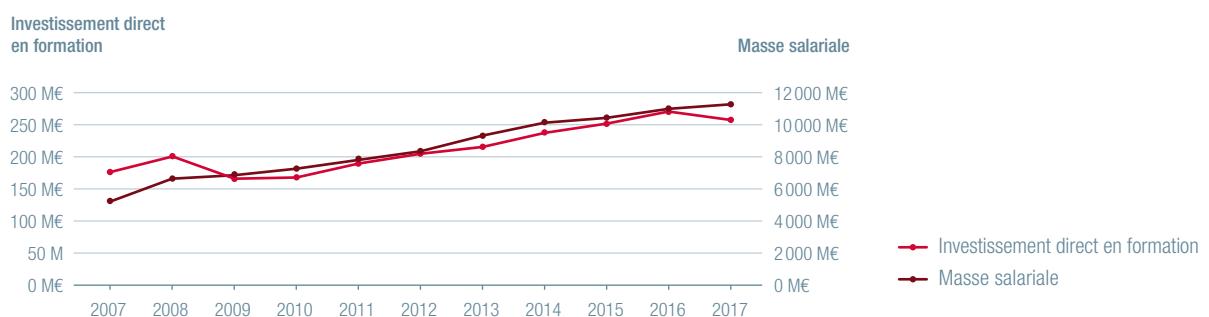
Graphique 6
Évolution du taux de participation financière des entreprises à la formation* – 2007 à 2017



* *Investissement direct en formation divisé par masse salariale brute, exprimé en pourcentage.*

Source : Observatoire de la formation

Graphique 7
Évolution de l'investissement direct en formation* et de la masse salariale** – 2007 à 2017



* *L'investissement direct en formation est composé jusqu'en 2017, des coûts liés aux participants, aux formateurs internes et aux formateurs externes ainsi que des coûts de location ou d'amortissement de locaux et de matériel pédagogique (voir Méthodes et définitions, page 30).*

** *Somme des revenus professionnels déclarés au Centre commun de la sécurité sociale (articles 330 et 331 du Code des assurances sociales).*

Source : Observatoire de la formation

Entre 2007 et 2010, l'investissement direct en formation passe de 3,4 % à 2,3 % de la masse salariale. En 2009, au plus fort de la crise économique, alors que la masse salariale continue de progresser, l'investissement direct en formation chute.

À partir de 2010, le taux de participation financière des entreprises à la formation se stabilise, marqué par une reprise sensible de l'investissement direct en formation dès 2011. Il oscille entre 2,3 % et 2,5 % de la masse salariale sur la période 2010-2017.

2.1 Selon la taille des entreprises

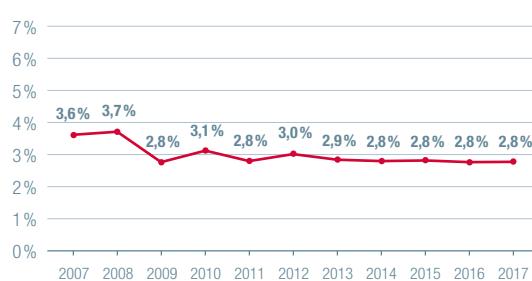
Graphique 8

Évolution du taux de participation financière à la formation selon la taille des entreprises – 2007 à 2017

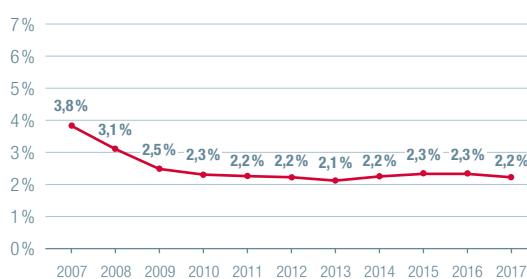
Très petite (Moins de 10 salariés)



Petite (De 10 à 49 salariés)



Moyenne (De 50 à 249 salariés)



Grande (250 salariés et plus)



Source : Observatoire de la formation

Le taux de participation financière à la formation des très petites entreprises est très volatile, compris entre 4,2 % et 6,6 %. Il est plus élevé que pour l'ensemble des entreprises. En 2017, l'investissement direct en formation représente 4,9 % de la masse salariale des entreprises de moins de 10 salariés, contre 2,3 % pour l'ensemble des entreprises, et contre, respectivement 2,8 % et 2,2 % pour les entreprises comptant de 10 à 49 salariés et 50 salariés et plus.

Le taux de participation financière à la formation se situe, à partir de 2010, en dessous des seuils respectifs de 3,2 % et de 2,6 % pour les entreprises comptant de 10 à 49 salariés et pour celles de 50 salariés et plus.

2.2 Selon le secteur d'activité des entreprises

Tableau 3

Évolution du taux de participation financière à la formation selon le secteur d'activité des entreprises – 2007 à 2017

| Secteur d'activité | Taux de participation financière à la formation (en %) | | | | | | | | | | |
|--|--|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
| Industrie | 3,3 | 2,6 | 1,8 | 2,1 | 2,1 | 2,2 | 2,1 | 2,1 | 2,3 | 2,0 | 2,2 |
| Construction | 3,0 | 2,6 | 2,1 | 1,9 | 1,7 | 1,7 | 1,7 | 1,9 | 2,0 | 2,1 | 2,2 |
| Commerce et Horeca | 2,7 | 2,5 | 2,3 | 2,0 | 2,0 | 2,0 | 1,8 | 1,8 | 1,7 | 2,0 | 2,0 |
| Transports et entreposage | 4,1 | 5,1 | 4,2 | 3,7 | 3,7 | 4,0 | 3,5 | 3,8 | 3,6 | 4,0 | 4,0 |
| Information et communication | 2,8 | 2,3 | 2,3 | 2,1 | 2,0 | 2,7 | 2,1 | 2,3 | 2,5 | 2,6 | 2,0 |
| Services financiers | 3,1 | 2,7 | 2,0 | 2,0 | 2,1 | 2,1 | 2,0 | 2,0 | 2,1 | 2,3 | 2,1 |
| Activités spécialisées, scientifiques et techniques | 5,4 | 4,1 | 3,6 | 3,8 | 4,3 | 4,0 | 3,8 | 4,0 | 4,1 | 3,4 | 2,5 |
| Autres secteurs | 2,7 | 2,6 | 2,0 | 1,9 | 1,7 | 1,8 | 1,9 | 1,8 | 1,7 | 1,7 | 1,8 |
| Tous secteurs confondus | 3,4 | 3,0 | 2,4 | 2,3 | 2,4 | 2,5 | 2,3 | 2,4 | 2,4 | 2,5 | 2,3 |

Note de lecture : En 2007, l'investissement direct en formation représente 3,3 % de la masse salariale des entreprises du secteur « Industrie ».

Source : Observatoire de la formation

Le taux de participation financière à la formation diminue sensiblement dans tous les secteurs d'activité sur la période 2007-2010, en particulier dans le secteur « Activités spécialisées, scientifiques et techniques » (-1,6 point : passage de 5,4 % en 2007 à 3,8 % en 2010). À partir de 2010, il tend à se stabiliser avec un premier signe de reprise qui intervient tardivement pour certains secteurs, en 2014 pour le secteur « Construction » et en 2016 pour le secteur « Commerce et Horeca ». Sur la période 2010-2017, le taux de participation financière est au plus haut, fluctuant autour de 4,0 %, dans le secteur « Transports et entreposage » et dans le secteur « Activités spécialisées, scientifiques et techniques », malgré un nouveau mouvement baissier entamé en 2016 qui reste à confirmer pour ce dernier secteur (passage de 4,1 % en 2015 à 3,4 % en 2016 puis à 2,5 % en 2017).

3. Durée des formations

Les formations sont de plus en plus courtes. La durée des formations est passée de 8,9 heures par participant en 2007 à 5,0 heures par participant en 2017. La baisse de durée s'est faite à un rythme de plus en plus lent au fil des années, jusqu'à atteindre un seuil qui semble se fixer autour de 5,0 heures par participant à compter de 2015.

Graphique 9
Évolution de la durée des formations par participant* – 2007 à 2017



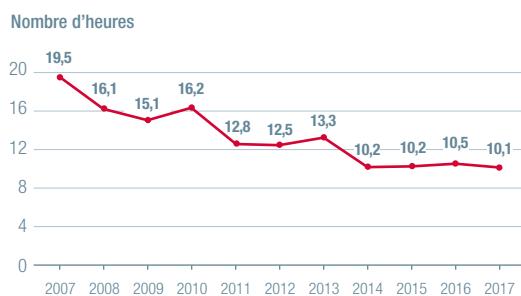
* Nombre d'heures de formation divisé par nombre de participants.

Source : Observatoire de la formation

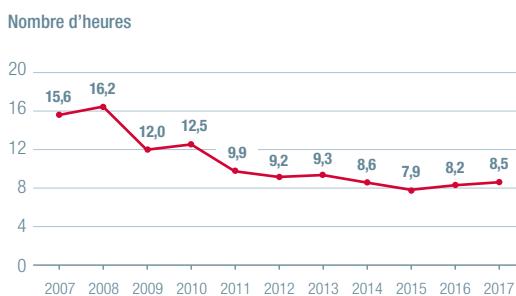
3.1 Selon la taille des entreprises

Graphique 10
Évolution de la durée des formations par participant selon la taille des entreprises – 2007 à 2017

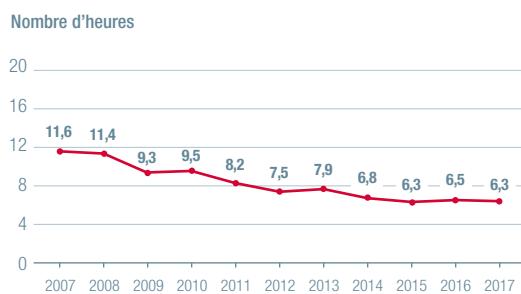
Très petite (Moins de 10 salariés)



Petite (De 10 à 49 salariés)



Moyenne (De 50 à 249 salariés)



Grande (250 salariés et plus)



Source : Observatoire de la formation

La durée des formations est en baisse quelle que soit la taille des entreprises. Elle a pratiquement été divisée par deux en l'espace de dix ans. Les très petites et les petites entreprises privilégient des formations plus longues. Elles durent, par participant, respectivement 10,1 heures et 8,5 heures en 2017, contre 19,5 heures et 15,6 heures en 2007. Les formations sont plus courtes dans les moyennes et les grandes entreprises. Elles durent, par participant, respectivement 6,3 heures et 4,3 heures en 2017, contre 11,6 heures et 8,2 heures en 2007.

La tendance est à la stabilisation à partir de 2015, voire à la progression parmi les entreprises de petite taille (10 à 49 salariés). Dans ces structures, les salariés suivent des formations dont la durée est passée par participant, de 7,9 heures en 2015 à 8,5 heures en 2017.

3.2 Selon le secteur d'activité des entreprises

Tableau 4

Évolution de la durée des formations par participant selon le secteur d'activité des entreprises – 2007 à 2017

| Secteur d'activité | Durée des formations par participant (en heures) | | | | | | | | | | |
|---|--|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
| Industrie | 8,9 | 7,1 | 5,0 | 4,7 | 4,6 | 4,4 | 3,7 | 3,9 | 4,0 | 4,4 | 4,0 |
| Construction | 14,3 | 14,6 | 14,6 | 12,9 | 10,7 | 8,8 | 9,4 | 9,0 | 8,2 | 7,8 | 7,9 |
| Commerce et Horeca | 11,0 | 12,0 | 10,5 | 8,9 | 9,4 | 8,7 | 8,8 | 8,6 | 7,5 | 6,7 | 8,0 |
| Transports et entreposage | 10,4 | 10,8 | 8,4 | 7,1 | 5,6 | 6,4 | 5,6 | 6,0 | 6,2 | 6,6 | 6,8 |
| Information et communication | 15,9 | 14,4 | 14,0 | 13,0 | 11,6 | 10,6 | 10,1 | 9,5 | 8,5 | 8,1 | 7,8 |
| Services financiers | 8,0 | 7,1 | 5,4 | 5,2 | 5,0 | 4,2 | 4,2 | 3,7 | 3,5 | 3,1 | 3,3 |
| Activités spécialisées, scientifiques et techniques | 6,9 | 7,1 | 6,3 | 6,2 | 5,8 | 4,8 | 5,5 | 4,8 | 4,4 | 4,6 | 4,3 |
| Autres secteurs | 9,8 | 9,2 | 7,9 | 7,8 | 7,3 | 7,2 | 6,6 | 6,3 | 6,3 | 6,9 | 6,3 |
| Tous secteurs confondus | 8,9 | 8,3 | 6,9 | 6,5 | 6,0 | 5,6 | 5,5 | 5,2 | 5,0 | 4,9 | 5,0 |

Note de lecture : En 2007, les formations dans les entreprises du secteur « Industrie » durent 8,9 heures par participant.

Source : Observatoire de la formation

Les salariés participent à des formations dont la durée s'est réduite en l'espace de dix ans, quel que soit le secteur d'activité. Sur la période 2007-2017, la baisse est particulièrement sensible dans les secteurs « Information et communication » (- 8,1 heures par participant), « Construction » (- 6,4 heures), « Industrie » (- 4,9 heures), et « Services financiers » (- 4,7 heures).

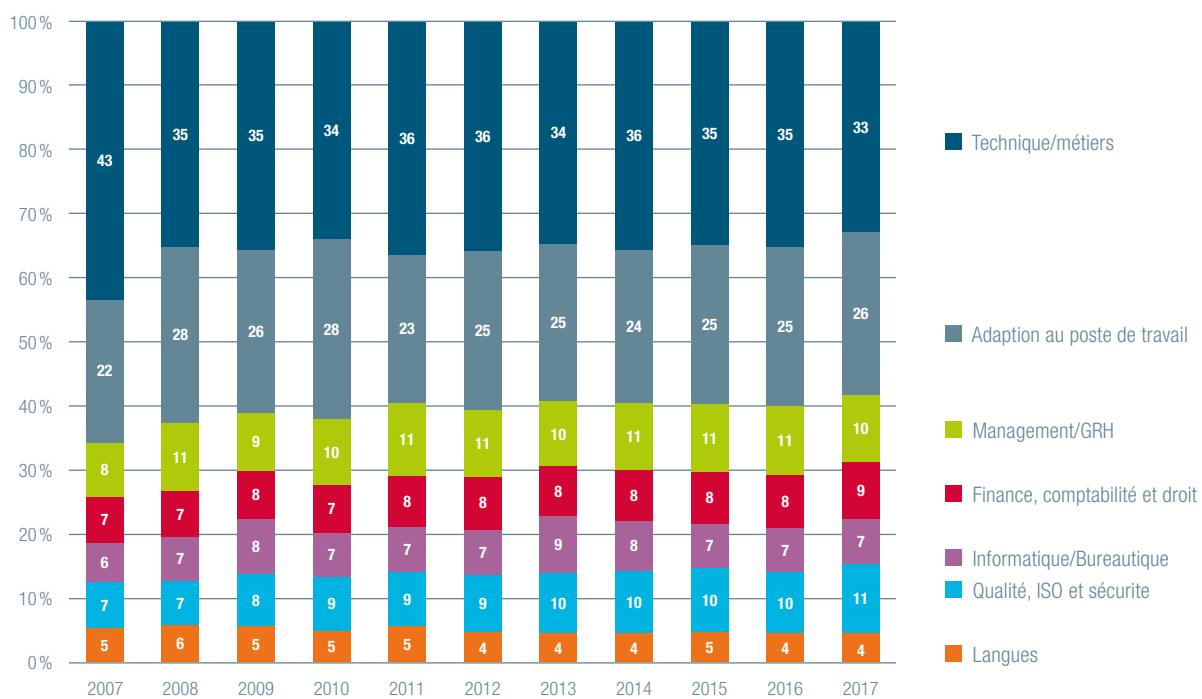
Alors que la durée des formations baisse de manière continue sur l'ensemble de la période 2007-2017 pour le secteur « Information et communication », elle se stabilise à partir de 2014/2015 pour les autres secteurs. Elle augmente même de manière progressive dans le secteur « Transports et entreposage » dès 2015, passant de 6,0 heures à 6,8 heures par participant entre 2014 et 2017.

En 2017, les formations sont les plus longues dans les secteurs « Commerce et Horeca » et dans les deux secteurs ayant enregistré les plus fortes baisses de durée sur dix ans (« Information et communication » et « Construction »). Elles avoisinent, dans ces trois secteurs, les 8 heures par participant.

Les formations sont les plus courtes dans le secteur « Services financiers » (3,3 heures par participant) ainsi que dans les secteurs « Industrie » et « Activités spécialisées, scientifiques et techniques », d'une durée proche de 4 heures par participant.

3.3 Selon le domaine de formation

Graphique 11
Évolution de la répartition des heures de formation selon le domaine – 2007 à 2017



Source : Observatoire de la formation

Le domaine « Technique/métiers » représente plus du tiers de l'ensemble des heures de formation dispensées sur la période 2007-2017. En ajoutant le domaine « Adaptation au poste de travail », 60 % de l'ensemble des heures de formation dispensées sont couvertes.

Tableau 5
Évolution de la durée des formations par participant selon le domaine de formation – 2007 à 2017

| Domaine de formation | Durée des formations par participant (en heures) | | | | | | | | | | |
|--------------------------------|--|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
| Langues | 15,3 | 14,4 | 11,6 | 12,6 | 15,1 | 13,3 | 13,3 | 11,0 | 8,7 | 10,4 | 9,1 |
| Qualité, ISO et sécurité | 3,2 | 2,9 | 2,7 | 2,6 | 2,5 | 2,5 | 2,6 | 2,5 | 2,5 | 2,3 | 2,7 |
| Informatique/Bureautique | 7,1 | 8,2 | 7,2 | 6,4 | 6,7 | 5,6 | 5,7 | 5,1 | 5,2 | 5,0 | 5,4 |
| Finance, comptabilité et droit | 5,9 | 6,3 | 5,3 | 4,9 | 4,0 | 3,1 | 3,1 | 2,7 | 2,5 | 2,5 | 2,5 |
| Management/GRH | 8,5 | 7,4 | 7,1 | 7,2 | 6,1 | 5,9 | 5,2 | 5,0 | 4,3 | 4,5 | 4,3 |
| Adaption au poste de travail | 45,7 | 39,6 | 23,2 | 19,4 | 19,1 | 23,7 | 39,2 | 37,0 | 35,9 | 37,7 | 39,2 |
| Technique/métiers | 8,6 | 7,0 | 6,0 | 5,4 | 5,4 | 5,0 | 4,6 | 4,7 | 4,4 | 4,4 | 4,5 |

Note de lecture : En 2007, les formations en « Langues » durent 15,3 heures par participant.

Source : Observatoire de la formation

Le domaine « Adaptation au poste de travail » regroupe les formations « nouvelles embauches », « adaptation au poste de travail » et « mutations internes ». Les formations de ce domaine sont toujours les plus longues (39,2 heures par participant en 2017), même si leur durée diminue sensiblement dans l'absolu (- 6,5 heures par participant par rapport à 2007). Cette baisse est également sensible en ce qui concerne les formations en « Langues » (- 6,2 heures).

Les formations des domaines « Qualité, ISO et sécurité » et « Finance, comptabilité et droit » sont toujours les formations les plus courtes. La durée des formations dans ces domaines se stabilise à partir de 2014/2015, pour se fixer, par participant, respectivement à 2,7 heures et à 2,5 heures en 2017. Elles duraient, par participant, respectivement 3,2 heures et 5,9 heures en 2007.

4. Participation des salariés aux formations

La participation des salariés aux formations progresse sur la période 2007-2017. Cependant, si les salariés suivent plus de formations, elles sont de plus courte durée. Ils peuvent espérer participer à 4,9 formations d'une durée de 5,0 heures en 2017, contre 3,6 formations d'une durée de 8,9 heures en 2007.

Graphique 12

Évolution du nombre de participations par salarié* et de la durée des formations par participant** – 2007 à 2017



* Nombre de participants divisé par effectif salarié.

** Nombre d'heures de formation divisé par nombre de participants.

Source : Observatoire de la formation

4.1 Selon le statut professionnel

Tableau 6

Évolution du nombre de participations par salarié selon le statut professionnel – 2007 à 2017

| Statut professionnel | Nombre de participations par salarié | | | | | | | | | | |
|----------------------|--------------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
| Dirigeant | 4,1 | 4,4 | 5,0 | 5,1 | 5,9 | 6,1 | 6,6 | 6,0 | 7,1 | 6,6 | 6,0 |
| Cadre | 4,3 | 4,3 | 4,4 | 4,8 | 5,2 | 5,4 | 5,7 | 6,7 | 7,2 | 7,7 | 6,8 |
| Salarié qualifié | 3,6 | 3,9 | 3,8 | 3,9 | 4,0 | 4,5 | 4,3 | 4,6 | 5,1 | 5,3 | 5,0 |
| Salarié non qualifié | 2,7 | 2,9 | 2,7 | 3,1 | 2,9 | 2,7 | 2,3 | 2,7 | 2,5 | 2,4 | 2,4 |

Note de lecture : En 2007, les dirigeants peuvent espérer suivre 4,1 formations.

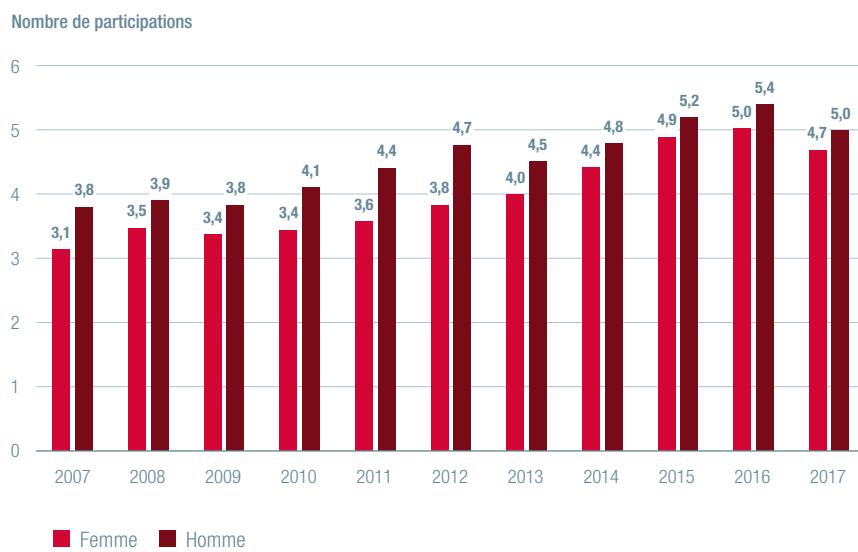
Source : Observatoire de la formation

Les dirigeants et les cadres participent à plus de formations que les salariés qualifiés et les salariés non qualifiés. Les disparités d'accès à la formation selon le statut professionnel s'accentuent au fil des années.

Les dirigeants et les cadres peuvent espérer suivre en 2017, respectivement 6,0 formations (+ 1,9 formation par rapport à 2007) et 6,8 formations (+ 2,5 formations). Les salariés qualifiés et les salariés non qualifiés peuvent espérer suivre respectivement 5,0 formations (+ 1,4 formation par rapport à 2007) et 2,4 formations (- 0,3 formation).

4.2 Selon le sexe

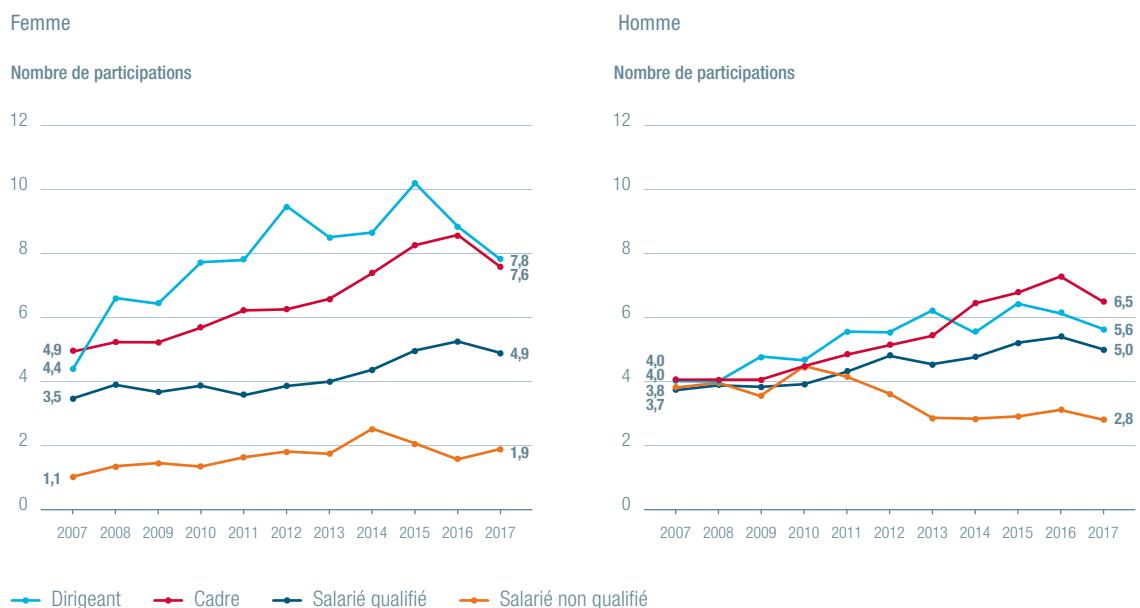
Graphique 13
Évolution du nombre de participations par salarié selon le sexe – 2007 à 2017



Source : Observatoire de la formation

Les femmes participent à moins de formations que les hommes. Moins d'une formation les séparent tout au long de la période allant de 2007 à 2017. Les femmes et les hommes peuvent espérer suivre respectivement 4,7 et 5,0 formations en 2017, contre 3,1 et 3,8 formations en 2007.

Graphique 14
Évolution du nombre de participations par salarié selon le sexe et le statut professionnel – 2007 à 2017



Source : Observatoire de la formation

Les disparités d'accès à la formation selon le statut professionnel se maintiennent par genre.

Parmi les femmes, les dirigeantes et les cadres peuvent espérer suivre en 2017, respectivement 7,8 formations (+3,4 formations par rapport à 2007) et 7,6 formations (+2,7 formations), contre, respectivement 4,9 formations (+1,4 formation) et 1,9 formation (+0,8 formation) pour les salariées qualifiées et pour les salariées non qualifiées.

Parmi les hommes, les dirigeants et les cadres peuvent espérer suivre en 2017, respectivement 5,6 formations (+1,6 formation par rapport à 2007) et 6,5 formations (+2,5 formations), contre, respectivement 5,0 formations (+1,3 formation) et 2,8 formations (-1,0 formation) pour les salariés qualifiés et pour les salariés non qualifiés.

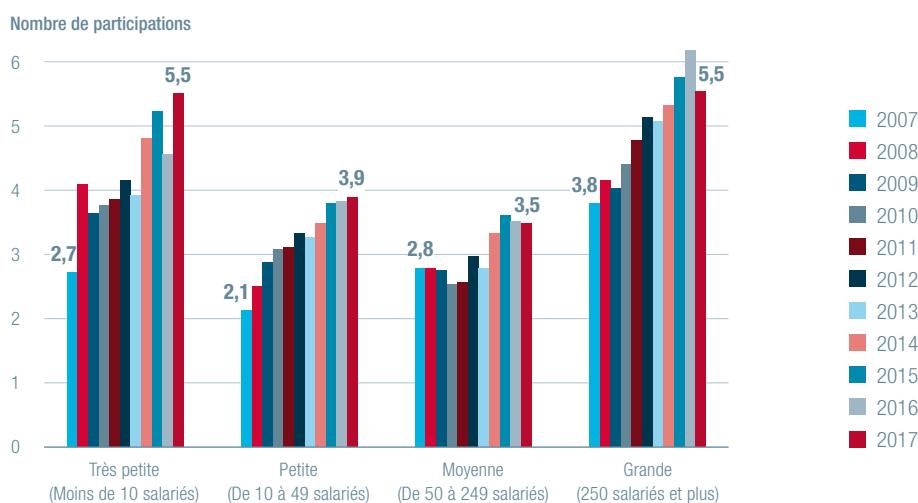
Des disparités d'accès à la formation selon le genre apparaissent par statut professionnel.

Depuis 2007, les femmes avec des fonctions d'encadrement (dirigeante ou cadre) ont un accès privilégié à la formation par rapport aux hommes avec des fonctions similaires. En 2017, elles peuvent espérer suivre, respectivement 2,2 formations et 1,1 formation de plus que les hommes dirigeants et cadres. En 2007, c'était 0,4 formation et 0,9 formation de plus.

Les hommes salariés non qualifiés sont les seuls à suivre moins de formations en 2017 qu'en 2007. Ils peuvent cependant espérer participer à plus de formations que leurs homologues féminins, même si l'écart tend à se réduire au fil du temps (0,9 formation en 2017, contre 2,7 formations en 2007, de plus que les femmes salariées non qualifiées).

4.3 Selon la taille des entreprises

Graphique 15
Évolution du nombre de participations par salarié selon la taille des entreprises – 2007 à 2017



Source : Observatoire de la formation

La participation des salariés aux formations progresse quelle que soit la taille des entreprises. Sur toute la période, les grandes entreprises (250 salariés et plus) forment plus que l'ensemble des entreprises. Dans les grandes entreprises, les salariés peuvent espérer participer à 5,5 formations en 2017, c'est 0,6 formation de plus que pour l'ensemble des entreprises et 1,7 formation de plus qu'en 2007.

La progression est la plus marquée parmi les grandes entreprises sur la période 2007-2016 et parmi les très petites entreprises (moins de 10 salariés) sur la période 2007-2017. En 2016, les premières dépassent la barre des 6,0 formations par salarié tandis que les secondes chutent en dessous des 5,0 formations. En 2017, il y a convergence. Les salariés des très petites entreprises peuvent espérer suivre autant de formations que ceux des très grandes entreprises (5,5 formations). C'est 2,8 formations de plus qu'en 2007.

Pour les salariés des petites et moyennes entreprises, la participation aux formations est également en hausse, mais dans une moindre mesure. La progression est quasi-linéaire pour les salariés des petites entreprises (10 à 49 salariés). Au rythme moyen de 0,2 formation par an, leur participation passe de 2,1 formations en 2007 à 3,9 formations en 2017. Pour les salariés des entreprises de taille moyenne (50 à 249 salariés), il faut attendre 2014, pour assister à un choc positif et généralisé à l'ensemble des entreprises. En 2017, les salariés des entreprises de taille moyenne peuvent espérer participer à 3,5 formations. C'est 0,7 formation de plus qu'en 2007, imputable au choc de 2014.

4.4 Selon le secteur d'activité des entreprises

Graphique 16

Évolution du nombre de participations par salarié selon le secteur d'activité des entreprises – 2007 à 2017



Source : Observatoire de la formation

La participation des salariés aux formations progresse sur la période 2007-2017, au détriment de la durée des formations, dans tous les secteurs d'activité. En 2017, les salariés des secteurs « Industrie » et « Services financiers » peuvent espérer suivre respectivement 2,0 formations et 3,6 formations de plus qu'en 2007, d'une durée réduite respectivement de 4,9 heures et de 4,7 heures par rapport à 2007 (Tableau 4).

4.5 Selon le domaine de formation

Graphique 17
Évolution de la répartition du nombre de participants selon le domaine – 2007 à 2017



Source : Observatoire de la formation

Depuis 2007, le domaine « Technique/métiers » est celui qui présente le plus fort taux de participation aux formations. Ce domaine concentre 37 % des participants aux formations en 2017. Cette part s'est réduite au fil des années (- 7 points par rapport à 2007), en particulier au profit d'une augmentation du taux de participation aux formations en « Finance, comptabilité et droit » (+ 8 points par rapport à 2007).

Le domaine « Qualité, ISO et sécurité » se maintient à la seconde place, avec un taux de participation aux formations constant sur dix ans, compris entre 20 % et 21 %. Le caractère obligatoire de ces formations, dans certains métiers, explique le nombre élevé de participants. Les formations en « Qualité, ISO et sécurité » sont principalement suivies par les salariés des secteurs « Industrie » et « Construction ».

5. Coût des formations

En 2017, les formations coûtent 1,7 fois moins cher par participant qu'en 2007.

Tableau 7

Évolution du coût des formations – 2007 à 2017

| | en euros | | | | | | | | | | |
|--------------------------------------|----------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
| Coût des formations par participant* | 456 | 423 | 344 | 309 | 308 | 292 | 289 | 279 | 261 | 261 | 265 |
| Coût horaire des formations** | 51 | 51 | 50 | 48 | 51 | 52 | 53 | 53 | 52 | 53 | 53 |

* Investissement direct en formation divisé par nombre de participants.

** Investissement direct en formation divisé par nombre d'heures de formation.

Note de lecture : En 2007, les formations coûtent 456 euros par participant et 51 euros par heure.

Source : Observatoire de la formation

Sur dix ans, le coût horaire des formations varie peu. Il oscille entre 48 et 53 euros.

Le coût des formations par participant diminue par rapport à 2007. Une durée des formations en baisse, couplée à un coût de l'heure de formation stable, explique la baisse de près de 200 euros du coût des formations par participant entre 2007 et 2017.

5.1 Selon la taille des entreprises

Tableau 8

Évolution du coût des formations selon la taille des entreprises – 2007 à 2017

| Taille des entreprises | Coût des formations par participant (en euros) | | | | | | | | | | | | Coût horaire des formations (en euros) | | | | | | | | | | | |
|---------------------------------------|--|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|--|------|------|------|------|------|------|------|------|------|--|--|
| | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | | |
| Très petite (Moins de 10 salariés) | 868 | 726 | 544 | 655 | 551 | 565 | 681 | 515 | 498 | 553 | 503 | 45 | 45 | 36 | 40 | 43 | 45 | 51 | 50 | 49 | 53 | 50 | | |
| Petite (De 10 à 49 salariés) | 645 | 683 | 464 | 496 | 453 | 445 | 453 | 407 | 371 | 379 | 395 | 41 | 42 | 39 | 40 | 46 | 48 | 49 | 47 | 47 | 46 | 47 | | |
| Moyenne (De 50 à 249 salariés) | 545 | 534 | 428 | 423 | 406 | 366 | 381 | 328 | 320 | 332 | 332 | 47 | 47 | 46 | 45 | 49 | 48 | 48 | 48 | 50 | 51 | 53 | | |
| Grande (250 salariés et plus) | 433 | 386 | 315 | 269 | 275 | 260 | 251 | 253 | 234 | 231 | 231 | 53 | 53 | 53 | 50 | 53 | 55 | 55 | 56 | 54 | 55 | 54 | | |

Note de lecture : En 2007, les formations coûtent aux très petites entreprises (moins de 10 salariés) 868 euros par participant et 45 euros par heure.

Source : Observatoire de la formation

Le coût des formations par participant diminue quelle que soit la taille des entreprises. Entre 2007 et 2017, la baisse en valeur est plus importante dans les très petites et les petites entreprises (respectivement - 365 euros et - 250 euros par participant) que dans les moyennes et les grandes entreprises (respectivement - 213 euros et - 202 euros par participant).

Même si l'écart en valeur se réduit à la marge entre les plus petites et les plus grandes entreprises au fil du temps, plus les entreprises sont de petite taille, plus cela coûte cher de faire suivre une formation à un salarié. En 2017, les très petites entreprises (moins de 10 salariés) payent par participant, 2,2 fois plus cher les formations que les grandes entreprises (250 salariés et plus). C'était 2,0 fois plus en 2007.

La baisse de durée des formations est à l'origine de ces disparités. En 2017, les formations coûtent pratiquement deux fois moins cher aux grandes entreprises (250 salariés et plus) qu'en 2007 (- 47 % : passage de 433 à 231 euros par participant). Sur la période 2007-2017, la durée des formations diminue (passage de 8,2 heures à 4,3 heures par participant) pour un coût de l'heure de formation qui reste stable (compris entre 53 euros et 56 euros). L'économie est moins importante dans les très petites entreprises (moins de 10 salariés) par rapport à 2007 (- 42 % : passage de 868 à 503 euros par participant). Le coût de l'heure de formation est plus volatile (compris entre 36 euros et 53 euros) et les formations restent plus longues que dans les grandes entreprises même si leur durée diminue (passage de 19,5 heures à 10,1 heures par participant).

5.2 Selon le secteur d'activité des entreprises

Tableau 9

Évolution du coût des formations selon le secteur d'activité des entreprises – 2007 à 2017

| Secteur d'activité | Coût des formations par participant (en euros) | | | | | | | | | | | | Coût horaire des formations (en euros) | | | | | | | | | | | |
|---|--|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|-----------|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|------|--|--|
| | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | | |
| Industrie | 334 | 288 | 196 | 185 | 185 | 199 | 168 | 180 | 182 | 189 | 184 | 38 | 40 | 40 | 40 | 40 | 46 | 46 | 47 | 46 | 43 | 46 | | |
| Construction | 537 | 527 | 523 | 433 | 398 | 325 | 354 | 329 | 306 | 303 | 309 | 38 | 36 | 36 | 34 | 37 | 37 | 38 | 37 | 38 | 39 | 39 | | |
| Commerce et Horeca | 416 | 436 | 368 | 315 | 338 | 314 | 328 | 335 | 295 | 257 | 296 | 38 | 36 | 35 | 35 | 36 | 37 | 39 | 40 | 38 | 38 | 37 | | |
| Transports et entreposage | 662 | 704 | 502 | 370 | 334 | 367 | 323 | 360 | 354 | 381 | 392 | 64 | 65 | 60 | 52 | 59 | 58 | 57 | 60 | 58 | 58 | 57 | | |
| Information et communication | 945 | 819 | 762 | 712 | 651 | 613 | 606 | 564 | 491 | 463 | 436 | 59 | 57 | 54 | 55 | 56 | 58 | 60 | 59 | 58 | 57 | 56 | | |
| Services financiers | 505 | 448 | 338 | 340 | 345 | 298 | 296 | 268 | 245 | 210 | 239 | 63 | 63 | 63 | 65 | 69 | 71 | 70 | 72 | 71 | 68 | 72 | | |
| Activités spécialisées, scientifiques et techniques | 405 | 385 | 351 | 327 | 338 | 281 | 316 | 284 | 252 | 275 | 254 | 58 | 54 | 55 | 52 | 58 | 58 | 57 | 59 | 58 | 60 | 59 | | |
| Autres secteurs | 348 | 346 | 291 | 270 | 268 | 276 | 281 | 251 | 246 | 278 | 259 | 36 | 38 | 37 | 35 | 37 | 38 | 43 | 40 | 39 | 40 | 41 | | |
| Tous secteurs confondus | 456 | 423 | 344 | 309 | 308 | 292 | 289 | 279 | 261 | 261 | 265 | 51 | 51 | 50 | 48 | 51 | 52 | 53 | 52 | 53 | 53 | | | |

Note de lecture : En 2007, les formations coûtent aux entreprises du secteur « Industrie », 334 euros par participant et 38 euros par heure.

Source : Observatoire de la formation

Le coût des formations par participant diminue dans tous les secteurs d'activité. La baisse sur dix ans est la plus importante dans les secteurs « Transports et entreposage » (- 270 euros par participant), « Information et communication » (- 509 euros) et « Services financiers » (- 266 euros). Dans les deux derniers secteurs, le coût des formations par participant a été divisé par deux. Des formations deux fois plus courtes expliquent cette baisse.

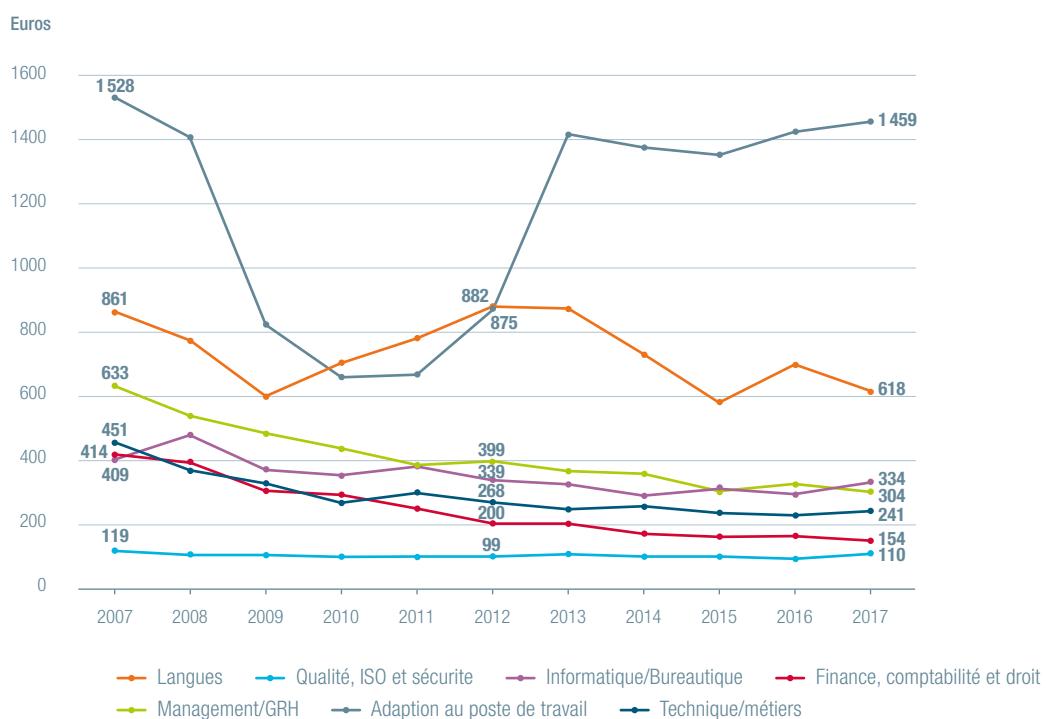
Le coût horaire des formations progresse sensiblement dans deux secteurs, « Industrie » et « Services financiers ». Il est passé en l'espace de dix ans, respectivement de 38 euros à 46 euros et de 63 euros à 72 euros.

Le coût horaire des formations diminue de manière tangible dans le secteur « Transports et entreposage » (57 euros en 2017, contre 64 euros en 2007).

5.3 Selon le domaine de formation

Graphique 18

Évolution du coût des formations par participant selon le domaine de formation – 2007 à 2017



Source : Observatoire de la formation

Tableau 10

Évolution du coût horaire des formations selon le domaine de formation – 2007 à 2017

| Domaine de formation | Coût horaire des formations (en euros) | | | | | | | | | | |
|--------------------------------|--|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
| Langues | 56 | 54 | 52 | 56 | 52 | 66 | 66 | 67 | 68 | 67 | 68 |
| Qualité, ISO et sécurité | 37 | 37 | 39 | 38 | 40 | 40 | 41 | 41 | 41 | 42 | 41 |
| Informatique/Bureautique | 57 | 59 | 51 | 56 | 57 | 61 | 58 | 58 | 60 | 60 | 61 |
| Finance, comptabilité et droit | 71 | 63 | 57 | 59 | 64 | 64 | 65 | 66 | 65 | 64 | 62 |
| Management/GRH | 74 | 73 | 68 | 61 | 64 | 68 | 71 | 71 | 70 | 73 | 71 |
| Adaption au poste de travail | 33 | 36 | 35 | 34 | 35 | 37 | 36 | 37 | 38 | 38 | 37 |
| Technique/métiers | 53 | 54 | 55 | 51 | 55 | 54 | 55 | 55 | 53 | 53 | 54 |

Note de lecture : En 2007, les formations en «Langues» coûtent 56 euros par heure.

Source : Observatoire de la formation

Entre 2007 à 2017, le coût des formations par participant diminue dans tous les domaines. La baisse est quasi continue dans les domaines, «Informatique/Bureautique» (- 75 euros par participant), «Technique/métiers» (-210 euros), «Finance, comptabilité et droit» (- 260 euros) et «Management/GRH» (- 329 euros). Dans ces deux derniers domaines, la baisse de durée des formations est associée à la baisse du coût horaire des formations, respectivement de - 9 euros (passage de 71 euros à 62 euros) et de - 3 euros (passage de 74 euros à 71 euros). Dans les autres domaines, l'heure de formation coûte plus cher en 2017 qu'en 2007, en particulier en «Langues» (+ 12 euros : passage de 56 euros à 68 euros de l'heure entre 2007 et 2017).

Les formations en «Qualité, ISO et sécurité» sont celles qui coûtent le moins cher, sur la période 2007-2017, par participant (entre 98 et 119 euros) et par heure (entre 37 euros et 42 euros) après les formations en «Adaptation au poste de travail». Elles font également partie des formations les plus courtes (moins de 3,0 heures par participant, depuis 2008).

Les formations en «Adaptation au poste de travail» sont celles qui coûtent, sur la période 2007-2017, le moins cher par heure (entre 33 euros et 38 euros) et le plus cher par participant (entre 656 euros et 1 528 euros), sauf entre 2010 et 2012, où elles sont dépassées par les formations en «Langues». Le moins cher par heure, parce qu'elles concernent peu de participants et ne mobilisent pas les organismes de formation. Le plus cher par participant, parce qu'elles sont les plus longues (entre 19,1 heures et 45,7 heures par participant) avec les formations en «Langues» (entre 8,7 heures et 15,3 heures par participant).

Entre 2009 et 2012, le coût des formations par participant dans le domaine «Adaptation au poste de travail» diminue de moitié. La baisse de la durée des formations dans ce domaine, moins de 24 heures par participant sur cette période, contre plus de 35 heures avant 2009 et après 2012, couplée à un coût horaire qui reste stable, explique cette diminution.

6. Méthodes et définitions

6.1 Méthodes

6.1.1 Date d'extraction des données

Les données pour les exercices 2007 à 2017 ont été extraites le 24 mars 2020.

6.1.2 Population d'analyse : les entreprises formatrices établissant une demande de cofinancement éligible en matière de formation professionnelle continue (FPC)

Formabref « Évolution » porte sur les entreprises privées qui perçoivent l'aide financière de l'État dans le cadre de la législation ayant pour objet le soutien et le développement de la FPC (Section 2 du chapitre II du titre IV du livre V du Code du travail). Les demandes de cofinancement ne respectant pas les critères d'éligibilité énoncés dans la législation sont déclarées non éligibles à l'issue de la procédure d'instruction.

6.1.3 Groupe d'entreprises

Une demande de cofinancement peut être présentée par et au nom d'une seule entreprise (par exemple une société mère), pour elle-même, plusieurs ou l'ensemble des entreprises du groupe qu'elle représente. Les entreprises concernées doivent être légalement établies au Luxembourg et y exercer principalement leur activité. Les données renseignées dans la demande de cofinancement concernent le groupe.

6.1.4 Comparaison à la structure économique nationale

Les données sur la démographie des entreprises, fournies par le Statec, pour les années de référence 2008 à 2017, sont utilisées comme base de comparaison. La comparaison des entreprises à la structure économique nationale, au sens de la classification du Statec, nécessite de décomposer les groupes d'entreprises en unités. Le secteur « Agriculture » est non couvert par la démographie des entreprises, c'est pourquoi seul le secteur « Industrie » est mentionné dans cette partie.

6.1.5 Catégorie d'entreprise selon la taille

Les entreprises sont catégorisées selon leur taille : très petite, petite, moyenne et grande. Cette classification se base sur les définitions européennes :

| Catégorie d'entreprise | Effectif |
|------------------------|----------------------|
| Grande | 250 salariés et plus |
| Moyenne | de 50 à 249 salariés |
| Petite | de 10 à 49 salariés |
| Très petite | moins de 10 salariés |

6.1.6 Nombre de salariés

Les données qui concernent le nombre de salariés des entreprises de la population de référence sont comparées chaque année à l'emploi salarié privé de référence fourni par l'IGSS.

6.1.7 Nomenclature statistique des activités économiques (NACELEX Rév. 2)

La version luxembourgeoise de la nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACELEX Rév. 2) est utilisée pour classer les entreprises par activité économique.

Les activités économiques ont été regroupées en 8 secteurs :

Industrie

- B. Industries extractives
- C. Industrie manufacturière
- D. Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- E. Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution

Construction

- F. Construction

Commerce et Horeca

- G. Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles
- I. Hébergement et restauration

Transports et entreposage

- H. Transports et entreposage

Information et communication

- J. Information et communication

Services financiers

- K. Activités financières et d'assurance

Activités spécialisées, scientifiques et techniques

- M. Activités spécialisées, scientifiques et techniques

Autres secteurs

- A. Agriculture, sylviculture et pêche
- L. Activités immobilières
- N. Activités de services administratifs et de soutien
- P. Enseignement
- Q. Santé humaine et action sociale
- R. Arts, spectacles et activités récréatives et autres activités de services
- S. Autres activités de services

Les secteurs faiblement représentés dans la population de référence sont regroupés sous la dénomination «Autres secteurs».

6.2 Définitions

6.2.1 Types de formation éligibles

- **Formation interne :**

formation dispensée par un formateur interne, salarié de l'entreprise, à ses collègues.

- **Formation externe :**

formation dispensée par un formateur, consultant ou coach d'un organisme de formation agréé ou fournisseur-formateur.

- **Autoformation :**

E-learning, formation à distance.

6.2.2 Domaines de formation

Afin d'optimiser le traitement des données et de réaliser des relevés statistiques, les projets de formation ont été regroupés en sept domaines de formation :

- Langues ;
- Informatique/Bureautique ;
- Management/Gestion des Ressources Humaines (GRH) ;
- Finance, comptabilité et droit ;
- Qualité, ISO et sécurité ;
- Technique/Métiers (formations concernant l'activité principale des entreprises, non imputables aux autres domaines de formation) ;
- Adaptation au poste de travail (regroupement des formations « nouvelles embauches », « adaptation au poste de travail » et « mutations internes »).

6.2.3 Investissement direct en formation

L'investissement direct en formation se compose des :

1. Coûts liés aux participants :

- salaires des participants ;
- frais de déplacement, d'hébergement et de restauration (liés aux projets de formation).

2. Coûts liés aux formateurs internes :

- salaires des intervenants ;
- frais de déplacement, d'hébergement et de restauration (liés aux projets de formation) ;
- coûts de préparation pédagogique des formations internes, dispensées par des salariés de l'entreprise (non éligibles à partir de l'exercice 2018).

3. Coûts liés aux formateurs externes :

- factures établies par les organismes de formation agréés (formateurs, consultants et coaches) ou les fournisseurs-formateurs ;
- cotisations à des organismes de formation, par exemple à l'Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment (IFSB).

4. Autres coûts de formation (non éligibles à partir de l'exercice 2018)

- coûts de location ou d'amortissement de locaux (exemple : location d'une salle de formation) ;
- coûts de location ou d'amortissement de matériel pédagogique.

L'investissement direct en formation est rapporté à d'autres indicateurs tels que la masse salariale, le nombre de salariés, le nombre d'heures de formation et le nombre de participants. Les cotisations à des organismes de formation sont exclues du champ de l'analyse par domaine de formation (Graphique 18 et Tableau 10).

6.2.4 Masse salariale

Somme des revenus professionnels déclarés au Centre commun de la sécurité sociale (articles 330 et 331 du Code des assurances sociales).

6.2.5 Taux de participation financière à la formation

Investissement direct en formation divisé par masse salariale brute.

6.2.6 Durée des formations par participant

Nombre d'heures de formation divisé par nombre de participants.

6.2.7 Participations par salarié

Nombre de participants divisé par effectif salarié.

6.2.8 Coût des formations par participant

Investissement direct en formation divisé par nombre de participants.

6.2.9 Coût horaire des formations

Investissement direct en formation divisé par nombre d'heures de formation.



INFPC

Institut national
pour le développement
de la formation
professionnelle continue

Éditeur

INFPC, établissement public
Immeuble CUBUS C2
2, rue Peterneichen
L-2370 Howald

Contact

Responsable Observatoire
de la formation
Alex Durand
T +352 46 96 12 - 201
alex.durand@infpc.lu

Téléchargement

www.lifelong-learning.lu/observatoire

